



REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)

CONSEIL MUNICIPAL -SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{ER} décembre , à 20 h00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Pascal COMPIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Pouvoirs :3

Date de la convocation : le 24 novembre 2023

Présents : Pascal COMPIGNE, Alain GODARD, Claire DEBOST, Davis CABUS, , Chantal GINON-REY, Catherine GREGGIA, Sandrine MEYER-PADELE, Hervé SAUTARD-BADIN, Eric TEYSSANDIER

Absents excusés : Quentin BERGER, Jean-Philippe LE SAUX, Michael TERZIAN

Absent : Alexandre COURAT

Pouvoirs : Jean-Philippe LE SAUX à Pascal COMPIGNE, Quentin BERGER à Alain GODARD
Michael TERZIAN à Catherine GREGGIA.

Secrétaire de séance : David CABUS

Autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 . (Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

DELIBERATION N° 47-2023

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, **sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.** L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Le montant total des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 était de : 1 670 366.08. € (hors remboursement des emprunts).(*Hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts :26 000..€ budgétisés).

	BP 2023	Quart des crédits correspondants : Comptes équivalents M57
TOTAL (hors emprunts)	1 670 366.08 €	417 591.52 €
ARTICLES BUDGETAIRES :		
203 FRAIS D ETUDES	61 500 €	15 375.00 €
2051 CONCESSIONS DROITS	1 000.08 €	250.02 €
212 AGENCEMENTS AMENAGEMENT	4 000.00 €	1000.00 €
2131 BATIMENTS PUBLICS	14 000.00 €	3500.00 €
2135 INSTAL GENER AGENC	4 000.00 €	1 000.00 €
2151 RESEAUX DE VOIRIE	0.00 €	0.00 €
21538 AUTRES RESEAUX	42 000.00 €	10 500.00 €
2157 MATER ET OUTILLAGE TECH	4 000.00 €	1 000.00 €
21758 AUTRES INSTALL	1 000.00 €	250.00 €
2183 MATER INFORM	9860.00 €	2465.00 €
2184 MATERIEL DE BUREAU	1 000.00 €	250.00 €
2188 AUTRES IMMO CORP	1 000.00 €	250.00 €
231 IMMO CORP EN COURS	1 527 006.00 €	381 751.50 €
TOTAL (hors emprunts)	1 670 366.08 €	417 591.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

AUTORISENT Le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement aux postes ci-dessus définis dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Soit un total de **417 591.52 €** (hors emprunts) .

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 AUGMENTATION DE CREDITS

DELIBERATION N°48-2023

Monsieur le Maire expose qu' Il faut prévoir des crédits au chapitre 12 -CHARGES DU PERSONNEL Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires et proposé la décision modificative suivante

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
ARTICLES CHAP	MONTANT €	ARTICLES CHAP	MONTANT €
60612 (011) Energie électricité	10 000	7067 (70) Redev periscolair	11 447
60622 (011) Carburants	1 000	70848 (70) aux autres organismes	9 545
60631 (011) Fournitures d'entretien	5 000	73111 (731) impôts directs locaux	12 000
6068 (011) Autres matières et fourn	4 000	74718 (74) autres	7 000
6411 (012) Personnel titulaire	25 000	74836 (74) Attrib fds départ de pérequ	5 008
Total dépenses	45 000.00	Total recettes	45 000.00

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

DETR - PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES -ECOLE

DELIBERATION ° 49 -2023

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment scolaire . *(La validation de ce projet fera l'objet d'une délibération ultérieurement).*

Il est proposé de demander une dotation ,au titre de la DETR, la plus élevée possible pour le projet PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES , sur le bâtiment scolaire.

Le dossier de demande devra être transmis avant le 31 janvier 2024

Les élus, sur exposé du maire,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

APPROUVENT LA DEMANDE D' AIDE AU TITRE DE LA DETR pour le projet d'installation de PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES sur le bâtiment scolaire.

AUTORISENT MR Le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document s'y rapportant .

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DES MERCREDIS :

Visite PMI

Avis favorable émis .Résultat très satisfaisant.

EQUIPE TECHNIQUE MUTUALISEE :

Organisation de l'emploi du temps pour tenir compte des absences des uns et des autres

En cette fin d'année.

PROJETS D'INVESTISSEMENT SUR 2024

Clocher

Panneaux photovoltaïques sur toiture école

Eglise : deuxième projet à envisager aux vues de l'état du clocher de l'église .

VOIRIE

Chemin à refaire Montée d Estrablin. (Avant l'école)

Un devis sera demandé au plus vite.

PROJET MAIRIE : Etude en cours

VŒUX DU MAIRE : vendredi 05 janvier à 19h00

Une exposition de photos est prévu le jour des vœux

PERISCOLAIRE

Il est projeté de démarrer un accueil sur juillet prochain sur 3 semaines.

La validation de ce projet dépendra des résultats de l'étude financière .

ECLAIRAGE EGLISE

Comme l'an passé l'Eglise restera allumée le soir.

BULLETIN MUNICIPAL

Relecture fixée au mercredi 13 décembre.

DIVERS

Local chasse :fuite repérée

EGLISE

Enedis change la puissance du compteur prochainement

ORDURES MENAGERES

MOLLOCS : Démarrage le 1^{er} juillet 2024

STADE MUNICIPAL

3 piliers sont à changer . Devis à prévoir

ECOLE

Cheminées à supprimer

REPAS DES AINES

Mercredi 5 décembre prochain

PATRIMOINE

Visite de l'église avec l'architecte :le jeudi 14 décembre 10h

Sans architecte : le dimanche 17 décembre 10h00

ZAenR

Monsieur le Maire évoque les ZAenR ZONES D ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Loi de mars 2023. La planification territoriale des énergies renouvelables devient une priorité. Le rôle déterminant des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire est réaffirmé.

Le Maire

Le secrétaire de séance